



MAIRIE
DE

LIEURON

COMPTE-RENDU DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du LUNDI 26 OCTOBRE à 19h

Sous la présidence de : Mme PREVERT Rose Line, Maire.

Étaient présents : MM. BRIAND Thierry, MOISON Daniel, PERRET-LE BLET Chantal, DUROCHER Alexandre, BESQUEL Jean-René, BALARD Olivier, BARIOU Nathalie, VETIER Fabrice, JOLIVET François ;

Mme ROPERT Céline a **donné pouvoir** à M. BRIAND Thierry ;

Mme MONVOISIN Michèle a **donné pouvoir** à M. BALARD Olivier ;

M. ROCHER Nicolas a **donné pouvoir** à M. DUROCHER Alexandre ;

M. MOUCHE Marylène a **donné pouvoir** à PREVERT Rose Line ;

Absents excusés : MM. ROPERT Céline, MONVOISIN Michèle, ROCHER Nicolas, ARNAL Jérôme, MOUCHE Marylène ;

Secrétaire de séance : M. MOISON Daniel ;

-
- ❖ Madame PREVERT Rose Line après avoir constaté que le quorum est atteint déclare la séance ouverte ;
 - ❖ Monsieur MOISON Daniel est nommé secrétaire de séance ;
 - ❖ Les membres de l'assemblée adoptent le compte rendu relatif à la séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2020 à l'unanimité ;

DELIBERATION 2020-89 : AFFECTATION DES FONDS DE CONCOURS 2020 DE REDON AGGLOMERATION :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut bénéficier du fonds de concours de Redon Agglomération pour financer certaines opérations. Pour l'année 2020, la commune peut affecter 18 136,43 €. Elle propose au Conseil Municipal d'affecter ce montant au financement de l'entretien de la voirie communale et aux travaux de construction du local commercial. Le conseil municipal a réparti ainsi les fonds de concours :

- 7 254 € pour l'entretien de la voirie communale ;
- 10 882,43 € pour les travaux de construction du local commercial ;

DELIBERATION 2020-90 : MARCHE POUR L'EXTENSION-RENOVATION DE LA MAIRIE MEDIATHEQUE :

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs avenants reçus dans le cadre du marché 2018-02 pour l'extension-restructuration de la Mairie et la création d'une médiathèque attenante.

- Avenant 1 au lot 4 « Enduits extérieurs » attribué à l'entreprise BLANDIN FACADES. Cet avenant génère une moins-value de 879,28 € H.T. Le montant total du lot passe de 5 615 € H.T à 4 735,72 € H.T.
- Avenant 1 au lot 8 « Isolation / Cloisons » attribué à l'entreprise LEGAL. Cet avenant génère une moins-value de 196,20 € H.T. Le montant total du lot passe de 12 210 € H.T à 12 013,80 € H.T.

Le conseil municipal après délibération a validé ces avenants.

DELIBERATION 2020-91 : DIA 035 151 20 F0011 :

Le conseil municipal a refusé d'exercer son droit de préemption sur une propriété cadastrée AB 133, 264, 266, 268 et 271 d'une superficie de 308 m².

DELIBERATION 2020-92 : CONVENTION AVEC LE SDE POUR L'EFFACEMENT DE RESEAUX :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux d'aménagement de la place de la mairie et de la construction d'un local commercial nécessitent l'effacement des réseaux électriques, télécom et d'éclairage public le long de la rue des Forges et de la rue de Villeneuve. Afin de réaliser cette opération, le syndicat départemental d'énergie 35 a fait parvenir à la commune un avant-projet sommaire des travaux ainsi qu'une première estimation financière.

	Rue des Forges :	Rue de Villeneuve :
Montant des travaux H.T	41 888,30 €	52 601,40 €
Montant à la charge de la commune H.T	12 814,51 €	18 686,08 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé l'étude sommaire réalisée par le SDE 35 pour l'effacement des réseaux rue des forges et rue de villeneuve et demandé au SDE d'engager l'étude détaillée.

DELIBERATION 2020-94 : COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE :

Conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT, voici les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal :

- Signature d'un bail pour la location de la boulangerie-pâtisserie ;
- Acceptation d'une indemnité de sinistre pour la salle des fêtes d'un montant de 21 127,63 € ;
- Suppression de la régie comptable pour les droits de tennis ;
- Adhésion annuelle à l'association des maires ruraux pour un montant de 101 € ;
- Demande de subvention d'un montant de 16 000 € auprès du département pour la réhabilitation du logement au 10 rue de Villeneuve ;
- Demande de subvention d'un montant de 93 171 € au titre de l'appel à projet dynamisme des bourgs ruraux du département pour l'acquisition rénovation de la boulangerie ;
- Signature de l'avenant n°5 pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un local commercial ;

- Signature de l'avenant n°4 pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du logement au 10 rue de Villeneuve ;

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte des décisions prises par le Maire dans le domaine des délégations consenties par le Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

- Présentation du rapport d'activités 2019 de Redon Agglomération ;
- Aménagement du centre-bourg ;
- Etude de devis ;
- La commission bulletin est fixée au 3 novembre à 17h30 ;

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Prévert lève la séance à 22h00.

Affiché en exécution de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rose Line PREVERT, Maire